



COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI

Compte rendu de la réunion de quartier du 15 septembre 2026

Rencontre avec les habitants du quartier Bords de Seine - Pré de l'Étang





Élus présents :

- Véronique CHAGNAT, Maire
- Rosa DEBBABI, 1^{ère} adjointe au Maire, en charge de la communication et de la démocratie participative,
- Rémy CERVO, adjoint au Maire, en charge des finances, des sinistres, des fluides et de la flotte automobile
- Delphine POULAIN DUFOUR, adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, du périscolaire, de la jeunesse et de la petite enfance
- Grégory MONIN, Conseiller municipal délégué, en charge de l'éclairage public, de J'allume ma rue, de Voisins Vigilants et Solidaires et des médailles du travail.
- Annie RUELLE, Conseillère municipale déléguée, en charge de la culture, de la bibliothèque et de l'école municipale de musique et de danse
- Yves MOUSSET, Conseiller municipal délégué, en charge de l'animation de la ville et des jumelages
- Patrick GRANDVILLEMIN, Conseiller municipal délégué, en charge de la sécurité incendie, des affaires militaires et des anciens combattants
- Jacky SEIGNANT, Conseiller municipal
- Augusta VELOSO, Conseillère municipale
- Gersende ROUSTEAU, Conseillère municipale

Madame le Maire remercie les habitants pour leur présence, leur participation au questionnaire puis présente le déroulement de la réunion.

Ordre du jour

- Présentation des élus
- Présentation des participants
- Rappels utiles pour bien vivre ensemble
- Restitution de la synthèse des questionnaires
- Échanges avec Madame le Maire

Madame le Maire a rendu hommage à Antoine LUCAS, récemment décédé, qui s'était investi dans la vie locale, notamment au sein du comité de quartier Bords de Seine, dont il était le référent.



La première réunion de quartier organisée depuis le début du nouveau mandat réunit les habitants des quartiers du Pré de l'Étang et des Bords de Seine :

Pré de l'Étang : Rue de Ponthierry (du n° 61 à 84), allée des Chênes, allée des Saules, allée des Érables, allée des Ormes, Rue Cézanne, rue Corot, rue Millet, rue Renoir, rue Watteau.

Bords de Seine : Rue du Château (du n° 1 au 14), Rue Nouvelle, Impasse des Courlis, Impasse des Pluviers, Allée de la Corniche, Rue des Vives-Eaux, Boulevard de Seine.

Au total, 256 invitations accompagnées d'un questionnaire ont été distribuées aux habitants des rues concernées. 37 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 14,5 %. 47 personnes sont présentes à la réunion.

1. Rappels utiles pour bien vivre ensemble

La première partie de la réunion a permis de rappeler plusieurs règles destinées à préserver la sécurité, la tranquillité et le cadre de vie de chacun.

Une attention particulière a été portée au stationnement, notamment aux abords des écoles, ainsi qu'au respect des trottoirs et des cheminements piétons. Il a également été rappelé qu'un véhicule ne peut rester stationné plus de sept jours consécutifs au même emplacement sur la voie publique.

Ont également été abordés : les déjections canines, les dépôts sauvages, les horaires autorisés pour les travaux bruyants, l'entretien des trottoirs et caniveaux devant les propriétés, l'interdiction du brûlage des déchets végétaux et des feux sur le domaine public, l'interdiction de se baigner dans la Seine ainsi que l'obligation de tenir les chiens en laisse dans l'Espace des Vignes.

Plusieurs services et dispositifs utiles ont enfin été présentés ou rappelés :

- L'Opération Tranquillité Vacances,
- La gestion des objets trouvés,
- Voisins Vigilants et Solidaires,
- La Police intercommunale de nuit,
- La réglementation du démarchage à domicile,
- J'allume ma rue,
- Le Transport à la Demande.

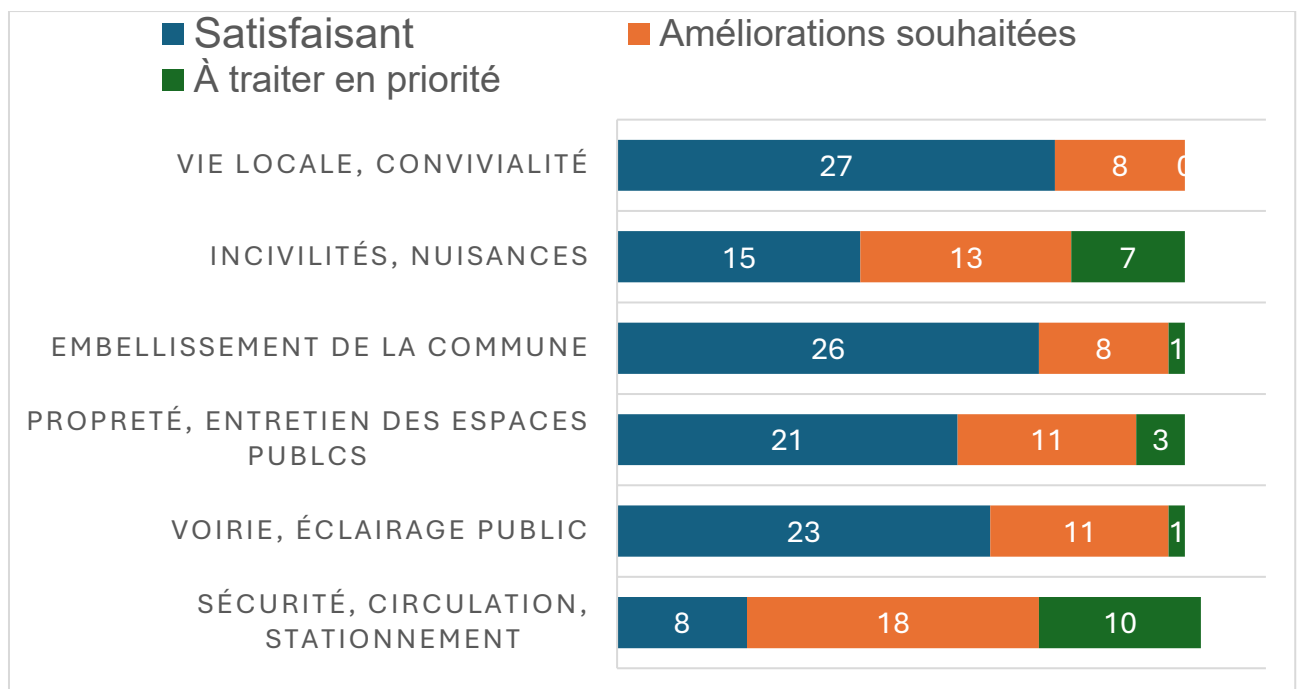


2. Restitution de la synthèse des questionnaires

Votre avis, votre quartier

Les résultats des 37 questionnaires montre une satisfaction globale sur plusieurs thématiques.

Deux sujets ressortent toutefois plus particulièrement parmi les améliorations souhaitées ou les priorités exprimées : « Sécurité, Circulation, Stationnement », ainsi que « Incivilités, nuisances ».





Vos remarques ou suggestions sur les différentes thématiques

Pour chaque thématique, la synthèse des réponses au questionnaire est suivie des précisions apportées par Madame le Maire lors de la réunion.

Sécurité, circulation, stationnement

Les habitants signalent principalement des vitesses excessives, le non-respect de stops ou de priorités à droite, la nécessité d'améliorer certains marquages au sol, des problèmes de visibilité à plusieurs intersections, la vitesse des bus, les rodéos et des difficultés de stationnement.

Madame le Maire rappelle que la commune bénéficie de la mise à disposition régulière d'un radar de vitesse par la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine. Des contrôles sont ainsi réalisés sur différents secteurs de la commune. Les radars pédagogiques mobiles permettent également de mesurer les vitesses mais aussi le nombre de véhicules empruntant une voie.

Voirie, éclairage public

Les questionnaires font notamment état de fissures rue Watteau et de trottoirs dégradés rues Corot et Millet.

Madame le Maire indique qu'un plan pluriannuel de renouvellement des voiries va être élaboré afin de programmer progressivement les interventions, compte tenu du coût particulièrement important des travaux de réfection.

Sur l'éclairage public, les avis exprimés sont partagés entre un rétablissement de l'éclairage durant la nuit et un maintien de l'extinction avec un décalage de celle-ci à 23 heures.

Madame le Maire rappelle les engagements pris auprès du Parc naturel régional afin de pouvoir bénéficier de subventions. Le PNRGF impose une durée d'extinction de l'éclairage public de 5 heures par nuit et une coupure complète pendant l'été.

Actuellement la commune procède à l'extinction de l'éclairage public de 22h00 à 5h00, et pour la période d'été du 1er juin au 1er septembre. (Arrêté n°2024-91).



Le dispositif « J'allume ma rue » reçoit de bons retours. Il doit être utilisé lorsque l'éclairage est nécessaire au déplacement et non pour des allumages de confort répétés.

Propreté, entretien des espaces publics

Cette thématique fait ressortir des demandes concernant les poubelles sur les Bords de Seine, les dépôts sauvages, les encombrants, l'entretien des massifs, la collecte estivale des déchets végétaux, la préservation des arbres, le développement du fauchage tardif pour favoriser la biodiversité.

Madame le Maire apporte des précisions sur ces différents points :

La Prairie Malécot relève du Département, la commune assurant néanmoins le vidage des poubelles présentes. La possibilité d'installer un équipement supplémentaire à proximité du quai d'amarrage pourra être évoquée avec le Département.

Concernant les encombrants, la collecte mensuelle a été remplacée par le dispositif Allo Encombrants, gratuit et accessible sur rendez-vous. (SMITOM)

L'interruption de la collecte des déchets végétaux à certaines périodes relève également du SMITOM et répond à des contraintes financières liées au coût des tournées.

La commune pratique déjà le fauchage tardif sur plusieurs secteurs. Certaines zones ont toutefois dû être fauchées plus tôt cette année en raison du risque d'incendie. Des ruches sont également présentes sur un terrain communal mis gracieusement à disposition de deux apiculteurs.

Cadre de vie, embellissement de la commune

Les habitants ont exprimé leur attachement aux espaces verts et au caractère du village ainsi que leur souhait de voir les nouvelles constructions s'intégrer au mieux à l'environnement existant. Le manque de bancs a également été évoqué.

Madame le Maire indique que de nouvelles implantations de bancs peuvent être envisagées, à condition d'en étudier soigneusement la localisation afin d'éviter de créer des nuisances pour les riverains.



Incivilités, nuisances

Les déjections canines, les nuisances sonores nocturnes, les rodéos, la consommation de protoxyde d'azote et la présence importante de sangliers ont été signalés.

Madame le Maire ajoute qu'une douzaine de poubelles équipées de distributeurs de sacs canins gratuits sont réparties sur le territoire et que les quantités de déchets collectées témoignent de leur bonne utilisation. Néanmoins, certains propriétaires doivent encore veiller à ramasser systématiquement les déjections de leur animal.

À propos des sangliers, deux battues administratives ont déjà été organisées avec la Fédération des chasseurs afin de contribuer à la régulation de la population de sangliers.

Vie locale, convivialité

Les manifestations communales bénéficient de retours positifs. Plusieurs habitants souhaiteraient néanmoins davantage d'occasions de rencontres entre voisins et d'animations intergénérationnelles.

Madame le Maire rappelle les différentes actions proposées aux seniors, notamment les ateliers de gym douce et « Valse des neurones », et présente plusieurs manifestations organisées ou reconduites au cours de l'année : le loto au profit du Téléthon aura lieu le 31 octobre, et le marché de Noël est prévu le 29 novembre.

La fête de la musique a été annulée cette année en raison de la canicule. Elle est d'ores et déjà prévue l'année prochaine, le dimanche 20 juin 2027.

Pour l'année 2027, un nouvel atelier informatique destiné aux seniors viendra compléter ce programme, et la chasse aux œufs de Pâques est également prévue. D'autres manifestations sont encore en réflexion.

3. Échanges avec Madame le Maire

À l'issue de la présentation des résultats du questionnaire, la parole est donnée aux habitants afin qu'ils puissent directement poser leurs questions à Madame le Maire.



Questions des habitants et réponses de Madame le Maire

« Quels travaux sont prévus boulevard de Seine ? Des mesures sont actuellement réalisées : à quoi correspondent-elles ? »

Réponse :

Les travaux actuellement visibles dans le secteur correspondent à la poursuite d'une opération dont une première partie a déjà été réalisée au niveau de la rue des Vives-Eaux et qui doit se prolonger jusqu'au secteur de l'antenne.

Ces travaux font partis de l'aménagement de la Scandibérique, réalisés et financés par la Camvs.

Concernant les personnes aperçues en train d'effectuer des mesures boulevard de Seine, ces relevés sont liés à l'intervention du SEMEA, syndicat chargé de la gestion des bassins versants, qui doit réaliser des travaux de renaturation du ru de la Mare aux Évées.

« Les habitants du boulevard de Seine ne souhaitent pas que l'étang soit condamné. Est-il prévu de le supprimer ? »

Réponse :

Aucun projet de condamnation de l'étang n'est prévu. Il n'existe pas de sujet en ce sens au niveau de la commune.

« Des habitants de l'allée de la Corniche sont régulièrement démarchés par Bouygues Immobilier pour vendre leur propriété. La mairie a-t-elle été approchée concernant un projet immobilier dans ce secteur ? »

Réponse :

La mairie n'a absolument pas été approchée dans ce cadre. Ce type de démarche est régulièrement pratiqué par des promoteurs immobiliers dans différents quartiers. Ceux-ci peuvent s'appuyer sur les informations cadastrales publiques pour identifier des propriétés ou des ensembles de parcelles susceptibles de présenter un intérêt pour une opération immobilière et contacter ensuite directement les propriétaires.

Certains démarcheurs peuvent laisser entendre que la mairie a connaissance du projet ou a donné son accord, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

En dehors des OAP inscrites au PLU, la commune n'a connaissance d'aucune autre opération d'aménagement dans ce secteur. Les habitants concernés sont invités à transmettre à la mairie les courriers reçus afin qu'elle puisse en prendre connaissance et contacter directement le promoteur.



« Face à la présence particulièrement importante de moustiques tigres cette année, une opération de démoustication peut-elle être organisée ? L'ARS a-t-elle été sollicitée ? »

Réponse :

Effectivement, la présence de moustiques est particulièrement importante cette année dans plusieurs quartiers. La commune ne peut pas décider elle-même d'une opération de démoustication, cette question relevant des autorités sanitaires compétentes. Les signalements et courriers reçus peuvent être transmis afin que la situation soit portée à leur connaissance ; la décision d'intervenir ou non ne relève toutefois pas de la mairie.

Des opérations ont pu être réalisées dans d'autres secteurs notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry, mais aucune opération comparable n'a été décidée à Boissise-le-Roi à ce stade par l'autorité compétente.

« Serait-il possible de réorganiser la collecte des déchets végétaux pendant l'été et de rétablir un passage mensuel pour les encombrants ? »

Réponse :

L'organisation des collectes relève du SMITOM et non de la commune. Concernant les encombrants, la collecte mensuelle a été supprimée pour des raisons de coût. Elle est désormais remplacée par Allô Encombrants, qui permet de prendre rendez-vous pour un enlèvement à domicile. Le service est gratuit et n'est pas limité à un unique passage annuel. Lors de la prise de rendez-vous, il est important de détailler précisément les objets à enlever afin que le service puisse dimensionner correctement sa tournée.

Pour les déchets végétaux, les périodes d'interruption ont été déterminées à partir des volumes collectés : le SMITOM a choisi les périodes durant lesquelles les tonnages étaient les plus faibles afin de limiter le coût des tournées et d'éviter une augmentation supplémentaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

À la demande d'habitants proposant de décaler la période d'interruption plutôt que de supprimer complètement la collecte estivale, Madame le Maire indique que cette proposition pouvait être transmise au SMITOM, tout en rappelant que la décision finale appartient à celui-ci.



« Quand les travaux du lotissement de la rue de Ponthierry seront-ils terminés ? »

Réponse :

(Cette question a conduit Madame le Maire à présenter plus largement l'OAP "Les Jardins", inscrite au PLU.)

L'opération a été divisée en plusieurs phases en raison de la maîtrise foncière différente selon les parcelles.

La première phase prévoit 30 pavillons en accession à la propriété, sur des terrains de superficies différentes, ainsi qu'un ensemble de 45 logements sociaux situé en fond de parcelle et porté par le bailleur Trois Moulins Habitat.

À terme, l'ensemble de l'OAP représente 110 logements dont 60 % de logements sociaux.

Des études hydrauliques ont été réalisées et la gestion des eaux pluviales a été intégrée au projet, avec notamment des dispositifs de rétention et une gestion principalement réalisée à la parcelle.

« Avec plus d'une centaine de logements supplémentaires prévus, de nouvelles familles et de nouveaux enfants vont arriver. Comment les écoles vont-elles pouvoir absorber cette évolution ? »

Réponse :

Cette évolution a été anticipée et des études de capacité ont déjà été engagées sur les deux groupes scolaires.

Les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'école Château-Villard ont commencé. Concernant le groupe scolaire André Malraux, les premières études ont également été lancées.

Au-delà du nombre de classes, une réflexion devra également être menée sur les capacités d'accueil du centre de loisirs. L'une des pistes pourrait être, à terme, de disposer d'un centre de loisirs distinct des locaux scolaires, ce qui permettrait de libérer des surfaces dans l'école pour les besoins scolaires.



« À quoi correspondent les petites affiches installées rue de Ponthierry concernant la rétrocession de parcelles au domaine communal ? »

Réponse :

Il s'agit d'affichage pour deux « biens sans maître » pour lesquels aucune succession n'avait été réglée depuis plus de trente ans. Une procédure spécifique permet, sous certaines conditions et après respect des formalités prévues, que ces biens sans maître reviennent dans le domaine communal.

Une procédure avait ainsi été engagée. Pour l'une d'elles, un héritier potentiel s'est manifesté, ce qui a rendu la procédure caduque. Pour une autre parcelle située à proximité des habitations, la procédure a abouti et le terrain est désormais intégré au domaine communal.

« Quelles solutions sont envisagées face à l'absence de médecin sur la commune ? »

Réponse :

La recherche de médecins reste particulièrement difficile. Un dispositif de bourses aux étudiants en médecine est mis en place à l'échelle de la Communauté d'agglomération. 23 étudiants bénéficient d'une aide de 600 € par mois. En contrepartie, ils s'engagent à exercer pendant cinq ans sur le territoire de l'agglomération à l'issue de leurs études. Cet engagement porte toutefois sur l'ensemble du territoire intercommunal et ne garantit donc pas une installation à Boissise-le-Roi.

Depuis 2020, la commune n'a reçu aucune candidature de médecin souhaitant s'y installer, malgré les démarches entreprises.

« Concernant le futur lotissement rue de Ponthierry, la voirie va-t-elle être refaite ? Un stop sera-t-il installé compte tenu de l'augmentation prévisible de la circulation ? »

Réponse :

Chaque commune est responsable du financement et de l'entretien de ses propres voiries. Boissise-le-Roi ne peut donc pas financer des travaux situés sur le territoire de Saint-Fargeau-Ponthierry, et réciproquement.

Concernant l'augmentation de la circulation liée au nouveau lotissement, aucune modification des règles de priorité ni installation de stop n'est prévue à ce stade.



COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI

La situation pourra néanmoins être observée avec la mise en service progressive du lotissement.

Les logements disposent normalement de places de stationnement sur les propriétés. J'appelle chacun à utiliser ces emplacements afin de limiter le stationnement sur la voie publique.

« Concernant la future micro-crèche rue des Chênes, un parking est-il prévu ? Le permis d'aménager a-t-il été déposé ? »

Réponse :

Il s'agit d'un projet pour une micro-crèche privée de 12 berceaux dans une maison située 11 allée des Chênes. Le projet prévoit des places de stationnement sur la parcelle. Au moment de la réunion, l'autorisation d'urbanisme est en cours d'instruction.

La porteuse du projet envisage une ouverture au début de l'année 2027. Ce calendrier devra tenir compte des travaux et démarches restant à réaliser.

« Le parking de l'école va-t-il être agrandi ? »

Réponse :

À ce jour, aucun projet d'agrandissement du parking de l'école n'est prévu.

La sectorisation scolaire reste inchangée. Les enfants domiciliés à Orgenoy sont scolarisés à Orgenoy et ceux domiciliés à Boissise-le-Roi restent scolarisés à Boissise-le-Roi.

N'ayant plus de questions, Madame le Maire remercie l'ensemble des habitants pour la qualité des échanges, puis clôture la réunion à 20 h 30.

Le compte-rendu de la réunion est mis en ligne sur le site internet de la commune.

@ CONTACT : contact@mairie-boissise-le-roi.fr

Tél : 01 60 65 44 00

Site de la ville : www.mairie-boissise-le-roi.fr